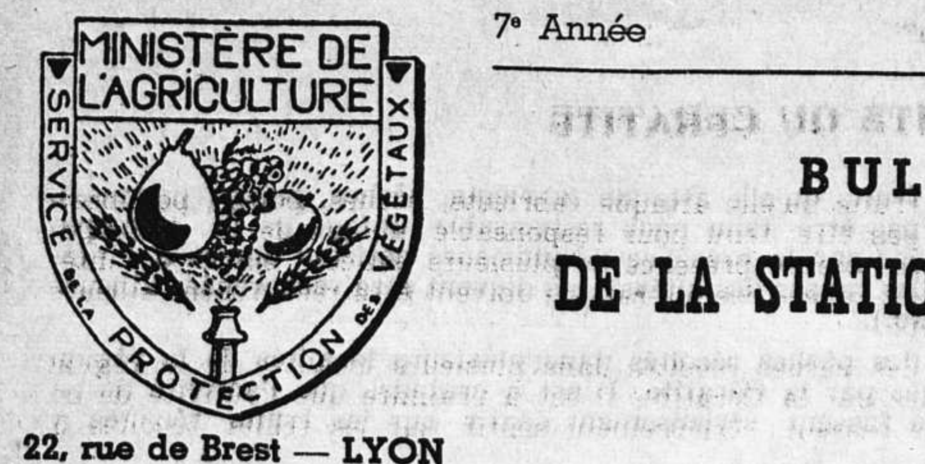
7e Année N° 175 26 juillet 1955






# BULLETIN TECHNIQUE
# DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
## RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON

Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - LYON

***Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.***

**AVERTISSEMENTS**

## POMMIER - POIRIER - NOYER

**CARPOCAPSE :** Une erreur s'est glissée dans notre dernier *Bulletin*. Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous en excuser et de rectifier de la façon suivante :

**" Toutes les plantations qui n'ont pas reçu de traitement depuis le 27 juin devront être à nouveau traitées autour du 15 juillet. "**

Le vol de papillons de deuxième génération se poursuit et les conditions climatiques ont été favorables aux pontes, aussi est-il conseillé d'appliquer à nouveau un traitement, avant le 1er août, dans les régions de basse et de moyenne altitude des départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire et du Rhône. Pour les autres régions, attendre un avis ultérieur.

## TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Effectuer un traitement sur les pêchers dont les fruits doivent être récoltés après le 15 août.

## POMMES DE TERRE

**MILDIOU :** Dans les cultures de variétés tardives et dans les régions de montagne, il est recommandé d'appliquer un traitement dès réception du présent avis. Employer un des produits conseillés dans le *Bulletin* N° 172 du 21 juin.

Dans les cultures où le feuillage est très fortement attaqué, nous conseillons de procéder à la destruction des fanes pour éviter que les tubercules ne soient contaminés par la maladie.

## BETTERAVES

**CERCOSPORIOSE :** Les conditions météorologiques actuelles (temps chaud et orageux) sont particulièrement favorables au développement de cette maladie.

Aussi conseillons-nous d'appliquer un traitement, avant la fin de juillet, dans les cultures de betteraves sucrières. Utiliser une bouillie cuprique (bouillie bordelaise à 1,5 % ou spécialité commerciale à base de cuivre) ou une bouillie à base du mélange zinèbe-cuivre.

**INFORMATIONS**

## MOUCHE DES FRUITS OU CERATITE

La Mouche des fruits détermine la pourriture des fruits qu'elle attaque (abricots, pêches, poires, pommes). Cependant, il convient de préciser que cet insecte ne doit pas être tenu pour responsable unique de la décomposition des fruits. Les attaques de Cératite sont caractérisées par la présence de plusieurs asticots blancs à l'intérieur de la pulpe du même fruit. S'il n'y a pas d'asticots, les causes des altérations doivent être recherchées ailleurs (blessures facilitant le développement de la Moniliose..., etc.).

Depuis le début du mois de juillet, des abricots et des pêches récoltés dans plusieurs localités de la région lyonnaise et de la vallée du Rhône ont été trouvés attaqués par la Cératite. Il est à craindre que l'activité de ce ravageur soit importante cette année et que ses attaques se fassent sérieusement sentir sur les fruits récoltés à partir du mois d'août.

La mise en place de **gobe-mouches,** avec, comme liquide attractif, une solution aqueuse de phosphate diammonique à 3 % permet de capturer des Cératites. Les pièges donnent des indications sur l'importance de la pullulation de la Mouche des fruits ; placés dans les vergers ils demeurent insuffisants pour assurer la destruction de tous les adultes et pour permettre la protection de la récolte.

L'**ensachage** est un procédé efficace de protection qui peut être envisagé sur poires et pommes.

La **lutte chimique** contre les adultes, dans les vergers, est assez récente. Elle peut être conduite avec plusieurs produits :

— D.D.T. : 200 à 250 gr. de M.A. par hectolitre (400 gr. d'une poudre mouillable à 50 % ou 1 litre d'une formule liquide à 25 %).

— Parathion : 20 gr. de M.A. par hectolitre.

— Malathion : 80 gr. de M.A. par hectolitre.

— Dieldrine : 250 gr. de M.A. par hectolitre (utiliser un produit concentré).

L'emploi des trois premiers produits doit cesser 15 jours avant la récolte des fruits. Il est également conseillé de respecter le même délai avec le dernier insecticide cité.

Alors que D.D.T. et Dieldrine ont une durée d'action d'environ 15 jours, les dérivés de l'acide thiophosphorique sont fugaces. Il faudrait, avec Parathion et Malathion, augmenter la cadence des traitements.

La première application est à réaliser environ un mois avant la date probable de la cueillette.

En fonction des ravageurs autres que la Cératite qu'on se propose de combattre, on fera appel à l'un ou à l'autre des pesticides cités plus haut. Ces traitements sont également efficaces contre la Tordeuse Orientale.

En cas de forte pullulation il est **hasardeux de compter sur une protection totale,** même avec un programme très complet de traitements.

En complément de cette protection directe, la **destruction des fruits parasités** dans les vergers et aux abords des lieux de stockage et de triage des fruits devrait contribuer à réduire l'importance des infestations.

Afin qu'il soit possible de connaître l'aire d'extension des dégâts, nous demandons une nouvelle fois aux producteurs de fruits de faire parvenir à l'Inspection de Lyon un échantillon de fruits parasités par la Cératite.

## VIGNE

**OIDIUM :** Développement important de cette maladie. Plusieurs soufrages seront parfois nécessaires.

## TEIGNE DU POIREAU

Ce parasite se combat par des pulvérisations renouvelées tous les 20 jours, d'insecticide à base de Parathion, de D.D.T. ou de Roténone.

*Le Contrôleur*
*chargé des Avertissements agricoles :*
A. LATARD.

*L'Inspecteur*
*de la Protection des Végétaux :*
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

131.576 — Imp. Réunies de Lyon — 7-1955.
Dépôt légal n° 1.296 ——— 2-1955